



## S'inscrire

Vous devez inscrire vos enfants dès que vous connaissez leur établissement de rattachement et au plus tard en juin en précisant le circuit et le point d'arrêt.

Sur le **réseau Penn-ar-Bed** pour l'inscription et le paiement de la carte de transport, vous devez vous adresser aux transporteurs mandatés par le Conseil général (plus d'information au 02 98 76 24 58).

Sur les **réseaux locaux de desserte des écoles maternelles et primaires**, vous devez vous adresser aux organisateurs locaux (mairies, communautés de communes...).

### Sur le réseau SNCF

- En tant qu'externe ou demi-pensionnaire, vous retirez le dossier d'inscription, l'Abonnement Scolaire Réglementé (A.S.R.), auprès de votre établissement scolaire. Une fois rempli, l'école l'expédie au Conseil général qui fait le lien avec la SNCF. La carte A.S.R. sera à retirer au guichet de la gare indiquée sur le dossier.

- En tant qu'interne, vous retirez votre dossier en novembre de l'année scolaire en cours auprès de votre école. Ce dossier est à retourner à l'établissement courant février, accompagné des justificatifs de transport. L'aide aux enfants internes vous est versée directement à la fin de l'année scolaire.



## Coup de projecteur

### Les offres tarifaires dédiées aux jeunes.

Les jeunes de moins de 25 ans et les étudiants peuvent emprunter les lignes régulières du réseau Penn-ar-Bed à petits prix.

Plusieurs offres existent :

- des tickets unitaires « roulez jeunesse » (1,50 €) ;
- la carte mensuelle jeune (32 €) ;
- l'abonnement annuel jeune (320 €) qui est valable toute l'année, y compris pendant les vacances d'été.

Ces titres de transport donnent droit aux correspondances sur les réseaux urbains Qub, Bibus, Tim et Buspak.

Pour connaître les perturbations du trafic des transports scolaires, vous pouvez indiquer sur vos fiches d'inscription vos numéros de téléphone portable. Ces données restent confidentielles. Vous pouvez aussi vous abonner sur viaoo29.fr pour être alerté des perturbations.

Un gilet jaune est offert aux élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sensibilisés lors de l'opération **Cool le car**. Le port du gilet permet au piéton et au cycliste d'être vu par un automobiliste à 120 m au lieu de 20 m en vêtement sombre. Pour leur sécurité, conseillez-leur d'en porter !



Déplacements

# Le transport scolaire 2011 / 2012

Pour tout renseignement sur les lignes régulières, contactez **les gares routières de Brest et de Quimper**

 **0 810 810 029**  
PRIX APPEL LOCAL

[www.viaoo29.fr](http://www.viaoo29.fr)

  
**Conseil général du Finistère**  
**Service transports**

32 boulevard Duplex Tél. 02 98 76 24 58  
29196 Quimper Cedex Fax 02 98 76 20 71  
Courriel : [ld-transport-secretariat@cg29.fr](mailto:ld-transport-secretariat@cg29.fr)

**www**  
**.cg29**  
**.fr**



## Évolutions du transport

Depuis 1984, le Conseil général organise, gère et finance les transports scolaires par autocar, à l'exception des agglomérations disposant de leur réseau de bus\*. Plus de 23 000 élèves sont véhiculés quotidiennement, pour lesquels le Conseil général prend en charge en moyenne 85 % du coût du transport. En parallèle, il mène des actions de sensibilisation à la sécurité routière, comme **Cool le car** ou la préconisation de port de **gilets jaunes**.

**Des transports scolaires ouverts à tous** : les lignes scolaires du réseau Penn-ar-Bed à destination des collèges et lycées sont désormais ouvertes à tous les publics. Cela apporte une offre complémentaire de transport collectif, en particulier dans les territoires peu denses non desservis par les lignes régulières classiques.

**Des services locaux à destination des écoles primaires** : la collaboration avec les communes, communautés de communes et associations de parents d'élèves se poursuit sur un certain nombre de circuits locaux vers les écoles primaires.

### Les dispositifs selon les régimes scolaires et les réseaux utilisés

	RÉSEAU DE TRANSPORT UTILISÉ	RÉSEAU PENN-AR-BED	SNCF	RÉSEAU PENN-AR-BED	SNCF ou autres réseaux
	Régime scolaire de l'enfant	Externe ou demi-pensionnaire		Interne	
ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	Établissement scolaire public ou privé le plus proche du domicile	participation familiale maximale de 200€* par an et par enfant	aide de 65 % du coût de l'abonnement ASR-SNCF	participation familiale de 90€ à l'année donnant droit à un aller-retour par semaine pour chaque trajet sur l'ensemble du réseau départemental, sauf sur la ligne Brest/Quimper.	aide calculée selon la distance entre le domicile et l'établissement
	Établissement scolaire autre que celui le plus proche du domicile du fait d'enseignements spécifiques	participation familiale maximale de 200€* par an et par enfant	aide de 65 % du coût de l'abonnement ASR-SNCF	Pour la ligne Brest/Quimper, selon le trajet effectué, il existe des tarifs à 90€, 135€ ou 180€ à l'année valable uniquement sur la ligne.	
	Établissement scolaire autre que celui le plus proche du domicile pour autres raisons	participation familiale maximale de 290€* par an et par enfant * carte Transcool	aide de 49 % du coût de l'abonnement ASR-SNCF		

### Les tarifs du réseau Penn-ar-Bed

#### Famille nombreuse

Vous avez plusieurs enfants inscrits au transport scolaire quotidien, la participation familiale est de 200€ pour le premier enfant, 130€ pour le deuxième, 65€ pour le troisième et la gratuité est assurée pour le quatrième enfant. Si vos enfants ne sont pas inscrits chez le même transporteur ou organisateur, n'oubliez pas de mentionner sur la fiche d'inscription le nombre d'enfants transportés.

#### Transcool+

Pour 30€ supplémentaires par rapport à la carte Transcool, vous pouvez souscrire à l'abonnement individuel « **Transcool+** » qui permet de bénéficier du réseau Penn-ar-Bed toute l'année et **des correspondances gratuites avec les réseaux de bus** des agglomérations de Brest, Quimper, Morlaix et Quimperlé.

#### Internat

Si votre enfant est interne, un tarif attractif à 90€ à l'année donne droit à un aller-retour par semaine en période scolaire sur l'ensemble du réseau Penn-ar-Bed (*hors Quimper-Brest*). Pour la ligne Quimper-Brest, selon le trajet effectué, les tarifs annuels sont de 90€, 135€ ou 180€.

\* Brest métropole océane, Quimper communauté, Morlaix communauté et Communauté de communes du Pays de Quimperlé, le syndicat de transport de Concarneau-Melgven, Douarnenez et Landerneau.